

PHILIPPINES



- Capitale : Manille
- Population : 98 050 000 hab.
- Superficie : 300 400 Km²
- Langue : Anglais, Philippin, et 87 dialectes
- Fête nationale : 12 juin (indépendance)
- Monnaie Nationale : Peso
- Cours : 1 € = 61,37 PHP
- Fuseau Horaire : GMT + 8
- Climat : Tropical
- Religions : Catholiques et Musulmans.

Avec un passeport français, aucun visa n'est nécessaire pour un séjour de moins de 30 jours qu'il s'agisse d'un voyage de tourisme ou d'affaires. Il est possible d'obtenir une prolongation de 29 jours maximum avec paiement d'une taxe de 3030 pesos. Cette démarche s'effectue auprès du Bureau de l'Immigration à Manille uniquement (Bureau of Immigration and Déportation, Magallanes Drive, intramuros, Manila - Tél : 527 3257/338 4542, visa extension).

La demande de prolongation devra être accompagnée d'une lettre de "demande de considération" adressée à M. Fernandez, commissionnée avec copie adressée à M. De Leon, Head of Visa Section. Si l'extension n'a pas été demandée en temps voulu, une amende de 1000 pesos sera réclamée.

Pour tout séjour entre 30 et 59 jours aux Philippines, une demande de visa valable 3 mois, 59 jours sur place, entrée unique peut être demandée :

Pour un voyage de tourisme, vous devez joindre

- Votre passeport valable 6 mois après votre date de retour,
- Une photo récente en couleur de format identité, **sur fond blanc, sans lunettes,**
- Un formulaire de demande de visa (2 pages) dûment rempli en anglais et signé par le demandeur mais également par un « officiel » (huissier de justice, notaire, office consulaire).
- Une preuve de réservation hôtelière (bon d'échange, attestation d'hébergement, pas obligatoire mais préférable),
- Un itinéraire de vol complet (départ de Nouvelle Calédonie).

Pour un voyage d'affaire, vous devez joindre :

Fournir les mêmes documents que pour un visa tourisme, et en plus :

- Une lettre d'invitation de l'entreprise philippine rédigée en anglais, précisant les **noms et prénoms** des personnes reçues, leur **numéro de passeport**, et leurs **dates de séjour**.

En cas de long séjour il est préférable de se faire immatriculer au Consulat de France :
Pacific Star building 16th floor - Makati
avenue corner - Buen dia
Tél. : (63)2-8101981
Fax : (63)2-8175047

Clin d'oeil

*Prévoyez lors de la sortie du territoire, une taxe aéroportuaire de 550 pesos par personne (enfants compris), à régler en espèces.
Les philippines sont composées de 7.107 îles dont 2.773 seulement ont un nom.*